

ACCOMPAGNEMENT À LA REPRISE DE LA SCOLARITÉ  
PAR LES PERSONNELS DE SANTE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
INFIRMIERS.ES ET MEDECINS - ACADEMIE AIX-MARSEILLE – Mai 2020

**MISSIONS prioritaires des personnels de santé :**

- **Rôle de conseiller technique sanitaire** pour l'accueil des enfants au sein des établissements scolaires dans le strict respect du Protocole Sanitaire National.  
Accompagnement spécifique en cas de survenue d'un cas suspect de Covid-19 en lien avec le service dédié de l'ARS-PACA.  
Participation à la mise en œuvre des consignes sanitaires, en particulier dans l'identification des sujets contacts et dans l'orientation vers un centre de dépistage.
- **Rôle d'appui**, d'aide à la mise en œuvre des gestes barrières et de la distanciation sociale. Aide à l'information et à la formation des enfants et des adultes. (Outil proposé 1<sup>er</sup> degré : « 6 questions sur le coronavirus »)
- **Rôle d'écoute et de soutien** des familles et des personnels des établissements.
- **Rôle dans la gestion des situations d'urgence** : dans le cadre habituel de leurs missions (Protection de l'Enfance, autres urgences sanitaires)
- **Rôle de conseil** dans l'accueil des enfants souffrant de maladie chronique, des enfants scolarisés avec un PAI ou en situation de handicap.  
Poursuite de l'étude des **demandes de PAI**, avec évaluation personnalisée de chaque situation.

**EN PRATIQUE :**

- En cas de difficultés dans la mise en œuvre du Protocole Sanitaire National, le directeur d'école ou le chef d'établissement pourra contacter les **référénts santé de proximité** :
- En cas de problématique complexe, après avoir fait le lien avec l'infirmière et/ou le médecin de secteur, vous pouvez contacter les **référénts santé départementaux**.  
En cas de survenue de cas suspect Covid-19, il convient d'en informer l'infirmière CT et le médecin CT départementaux.
- En complément, une **plateforme téléphonique académique** est à votre disposition de 8h à 18h pour toute question relevant du champ sanitaire. Elle est assurée par l'infirmière et le médecin conseillers techniques du recteur : Mme Fabienne BONTEMPS – Dr Fabienne CALLOUE

06.07.66.03.91 / 06.72.26.60.86

[ce.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sante@ac-aix-marseille.fr)

➤ **Pour le département du 13 :**

Infirmière CTD K. ROUVIERE 04.91.99.67.25 / 06.10.90.31.75 [ce.infirmiere13-ctd@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.infirmiere13-ctd@ac-aix-marseille.fr)

Médecin CTD Dr V. MASSIN 06.10.90.35.44 ou [ce.medecin13-ctd@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.medecin13-ctd@ac-aix-marseille.fr)

➤ **Pour le département du 84:**

Infirmière CTD N. CAMPREDON 04.90.87.85.77 / 06 74 99 84 51 [ce.infirmiere84@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.infirmiere84@ac-aix-marseille.fr)

Médecin CTD Dr G.PANACCIULLI 07.78.64.82.86 ou [ce.ia84sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ia84sante@ac-aix-marseille.fr)

➤ **Pour les départements des 04 et 05:**

Infirmière CTD S. MATHIEU 06.46.10.19.82 ou [ce.infirmiere05@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.infirmiere05@ac-aix-marseille.fr)

Médecin CTD Dr S. DERDINGER 06.09.33.37.44 ou [ce.medecin04@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.medecin04@ac-aix-marseille.fr)